



FORMATION AIPR ENCADRANT

Numéro d'agrément 1675

PRIMUS FORMATION

Mise à jour le 15/04/2023

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Niveau : Encadrant

+/- 7h00

5 ans

Programme de formation - modalités pédagogiques



ORGANISATION

OBJECTIF DE LA FORMATION AIPR

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'organiser la prévention lors des interventions à proximité des réseaux et de maîtriser le contenu de l'AIPR Opérateur et Encadrant. Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PUBLIC

Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

MOYENS HUMAINS

Intervenants ayant le niveau Concepteur avec une attestation de compétence en cours de validité.

MOYENS TECHNIQUES

- Support PDF du programme AIPR CONCEPTEUR
- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Tablettes

PRE-REQUIS

- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Savoir utiliser une tablette

NOMBRE DE PARTICIPANT

- De 4 à 8 personnes

LIEUX

- Intra ou Inter-entreprise

DURÉE

- +/- 7h00

VALIDATION

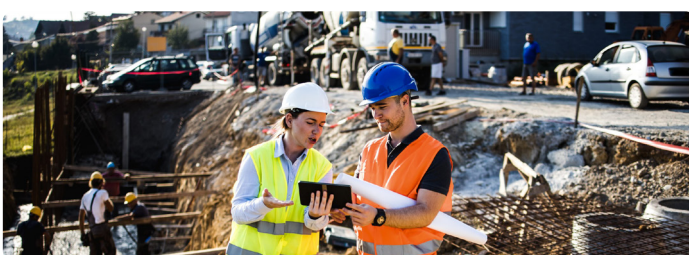
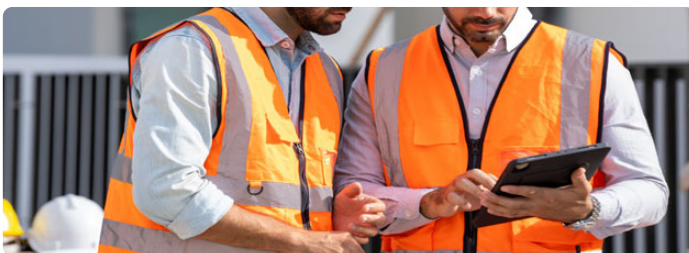
- Examen par QCM « Encadrant » via la plateforme en ligne du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Délivrance d'une attestation de compétences ou d'échec
- Remise d'un livret de fin de formation AIPR

TAUX DE RÉUSSITE

en cours

TAUX SATISFACTION

en cours



90%
THÉORIQUE

6h

10%
PRATIQUE

1h



PROGRAMME

90%
THÉORIQUE

6h

- Maîtriser les enjeux de la réglementation anti-endommagement de réseaux
- Connaître les diverses responsabilités des acteurs ainsi que les sanctions encourues en cas de manquement au cadre législatif
- Être en capacité d'appliquer les procédures quant aux Déclarations de travaux indispensables avant et au moment de les commencer
- Savoir interpréter les documents d'un chantier
- Mettre en place le marquage adéquat au sol et déployer les actions préventives de sécurité avant le démarrage d'un chantier
- Connaître parfaitement les consignes et les conditions qui peuvent conduire à un arrêt de chantier
- Maîtriser les contraintes spécifiques concernant les travaux urgents ainsi que toutes les mesures à appliquer en cas d'accident
- Exercice de QCM AIPR opérateur

10%
PRATIQUE

1h

- Examen par QCM « Encadrant » via la plateforme en ligne
- Délivrance d'une attestation de compétences ou d'échec

Les questionnaires en ligne comprennent 30 questions dont des questions dites « prioritaires ».

Ils doivent obtenir un score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, soit 36/60.

Lors de l'examen en ligne, les candidats disposent d'un temps imparti pour répondre au QCM de 1h00.



Nos formations peuvent être accessibles à certaines formes de handicap. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions réaliser une analyse en amont avant votre inscription.

TARIF INDIVIDUEL

• 170 € HT | • 204 € TTC

TARIF GROUPE ET INTRA

• 690 € HT | • 828 € TTC

Délai d'accès

• 15 jours

TARIF EXAMEN SEUL

• 60 € HT | • 72 € TTC

Inscription

• Par téléphone ou mail

AGRÉMENTS

Organisme de formation enregistré auprès de la DIRECCTE sous le numéro 11770752377
Habilité pour la prise en charge des formations auprès des OPCO



Organisme de formation PRIMUS FORMATION

6 Rue des Prés Saint-Martin, 77130 Montereau-Fault-Yonne

Téléphone : 01 85 48 19 27 | www.primus-formation.fr | Mail : contact@primus-formation.fr

Siret 904 998 804 00010 - APE 8559B - RCS Melun